



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 29 janvier 2024

DELIBERATION N°2024-004

L'an 2024, le 29 janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine CURTET à Prazeres RIBEIRO, Christine AUDOUARD à Annie PONTHEUX, Stéphane COUDERT à Gérard FEY, Kévin PORTIER à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/12/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-004 : Création d'emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la délibération n°2020-031 du 28 juillet 2020 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir participer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif et financier ;

PROPOSE au Conseil municipal :

- la création à compter du 1^{er} février 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Attaché relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant sur 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025 inclus.

Il (elle) devra justifier d'une expérience en gestion budgétaire et comptabilité publique ainsi que dans l'élaboration et le suivi des marchés publics.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2024, chapitre 12.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 31/01/2024

Reçu en préfecture le : 31/01/2024

Exécutoire le : 31/01/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 30/01/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

